

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



UN LIBRARY

NOV 29 1976

COLLECTION



Distr.  
GENERALE

A/31/351

24 novembre 1976

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session  
Point 91 de l'ordre du jour

RAPPORTS FINANCIERS ET COMPTES ET RAPPORTS DU COMITE  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. E. Brian NASON (Irlande)

1. A ses 26ème et 27ème séances, tenues les 9 et 10 novembre 1976, la Cinquième Commission a examiné les rapports financiers et comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975 et les rapports du Comité des commissaires aux comptes concernant l'Organisation des Nations Unies 1/, le Centre du commerce international 2/, l'Université des Nations Unies 3/, le Programme des Nations Unies pour le développement 4/, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance 5/, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient 6/, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche 7/, les contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés 8/, le Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement 9/ et le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population 10/.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 7 (A/31/7 et Corr.1), vol. I.

2/ Ibid., (A/31/7 et Corr.2 et 3), vol. II.

3/ Ibid., (A/31/7), vol. III.

4/ Ibid., Supplément No 7A (A/31/7/Add.1).

5/ Ibid., Supplément No 7B (A/31/7/Add.2).

6/ Ibid., Supplément No 7C (A/31/7/Add.3 et Corr.1).

7/ Ibid., Supplément No 7D (A/31/7/Add.4).

8/ Ibid., Supplément No 7E (A/31/7/Add.5).

9/ Ibid., Supplément No 7F (A/31/7/Add.6 et Corr.1).

10/ Ibid., Supplément No 7G (A/31/7/Add.7).

2. La Commission était également saisie du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires portant sur neuf rapports accompagnés de comptes (A/31/140) et du rapport portant sur l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/31/140/Add.1).
3. A la 26ème séance, le Président du Comité des commissaires aux comptes a oralement présenté à la Commission les rapports mentionnés au paragraphe 1 ci-dessus.
4. Le Président a noté, entre autres choses, que le Comité avait émis, pour la première fois, dans certains cas, un avis comportant des réserves, afin de présenter à l'Assemblée générale un tableau exact de la situation financière au 31 décembre 1975, conformément aux principes comptables généralement admis sur le plan international. Le Comité avait également décidé de créer un comité de niveau élevé chargé des opérations de vérification des comptes, qui planifierait tous les travaux de vérification des comptes, de façon à ce qu'ils soient unifiés et intégrés, examinerait toutes les conclusions, établirait les rapports de manière uniforme et définirait des normes communes de vérification des comptes. Il espérait en outre achever d'ici à 1978 un manuel de vérification des comptes dans lequel seraient incorporées les normes en question. Ce manuel comprendrait aussi des renseignements de base et des principes directeurs qui aideraient les pays en développement à mettre sur pied leur propre système de vérification des comptes. Enfin, le Comité, tout en continuant à assurer la vérification des opérations, avait décidé d'accorder désormais une plus grande place à l'examen des systèmes selon une optique fonctionnelle. Cette nouvelle méthode permettrait au Comité non seulement de déceler les irrégularités que comportent les transactions financières, selon la méthode classique, mais aussi de formuler immédiatement des recommandations aux administrateurs intéressés et de veiller à leur application.
5. A la même séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté les rapports correspondants du Comité consultatif (A/31/140 et Add.1). Il s'est notamment référé aux méthodes nouvelles que le Comité des commissaires aux comptes avait décidé d'appliquer et il a noté que, selon les indications données par le Comité des commissaires aux comptes au Comité consultatif, ces innovations n'entraîneraient aucune dépense supplémentaire, tout au moins pendant la période d'essai. Le Comité consultatif comptait suivre l'évolution de la situation dans ce domaine, dans le cadre de ses réunions annuelles avec le Comité des commissaires aux comptes.
6. Les observations et les réserves faites par les délégations lors de l'examen des différents rapports, ainsi que les réponses du Président du Comité des commissaires aux comptes et des représentants des organisations aux questions qui ont été posées sont reflétées dans les comptes rendus analytiques des séances de la Cinquième Commission (A/C.5/31/SR.26 et 27).
7. A ses 26ème et 27ème séances, les 9 et 10 novembre, la Cinquième Commission a adopté sans opposition 10 projets de résolution sur le point à l'examen (voir par. 8 ci-dessous, projets de résolution A à J).

/...

RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIÈME COMMISSION

8. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

Rapports financiers et comptes et rapports du Comité des commissaires aux comptes

A

Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale

1. Accepte le rapport financier et les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1974-1975, ainsi que l'opinion du Comité des commissaires aux comptes 11/;

2. Approuve les observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport 12/;

3. Prie le Secrétaire général de prendre les mesures correctives qui s'imposeraient eu égard aux observations faites par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport 13/.

B

Centre du commerce international

L'Assemblée générale

1. Accepte les rapports financiers et les comptes du Centre du commerce international pour les exercices 1974 et 1975, ainsi que l'opinion du Comité des commissaires aux comptes pour chacun de ces exercices 14/;

---

11/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 7 (A/31/7 et Corr.1), vol. I.

12/ A/31/140, par. 3 à 14.

13/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 7 (A/31/7 et Corr.1), vol. I, chap. IV.

14/ Ibid., Supplément No 7 (A/31/7 et Corr.2 et 3), vol. II.

2. Approuve les observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport 15/;

3. Prie le Secrétaire général de prendre les mesures correctives qui s'imposeraient eu égard aux observations faites par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport 16/.

C

Université des Nations Unies

L'Assemblée générale

1. Accepte le rapport financier et les comptes de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal 1974-1975, ainsi que l'opinion du Comité des commissaires aux comptes 17/;

2. Approuve les observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport 18/;

3. Prie le Secrétaire général de prendre les mesures correctives qui s'imposeraient eu égard aux observations faites par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport 19/.

D

Programme des Nations Unies pour le développement

L'Assemblée générale

1. Accepte le rapport financier et les comptes du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975, ainsi que l'opinion du Comité des commissaires aux comptes 20/;

---

15/ A/31/140, par. 15 et 16.

16/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 7 (A/31/7 et Corr.2 et 3), vol. II, chap. VI.

17/ Ibid., Supplément No 7 (A/31/7), vol. III.

18/ A/31/140, par. 33 et 34.

19/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 7 (A/31/7), vol. III, chap. IV.

20/ Ibid., Supplément No 7A (A/31/7/Add.1).

2. Prend acte des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport 21/;

3. Prie l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de prendre les mesures correctives qui s'imposeraient eu égard aux observations faites par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport 22/.

E

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

L'Assemblée générale

1. Accepte le rapport financier et les comptes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour l'exercice 1975, ainsi que les opinions du Comité des commissaires aux comptes 23/;

2. Prend acte des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport 24/;

3. Prie le Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance de prendre les mesures correctives qui s'imposeraient eu égard aux observations faites par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport 25/.

F

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour  
les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

L'Assemblée générale

1. Accepte les comptes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour l'exercice terminé le 31 Décembre 1975, ainsi que l'opinion du Comité des commissaires aux comptes 26/;

---

21/ A/31/140, par. 17 à 20.

22/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 7A (A/31/7/Add.1), chap. IV.

23/ Ibid., Supplément No 7B (A/31/7/Add.2), première partie, chap. I à III, et deuxième partie, chap. I à III.

24/ A/31/140, par. 21 à 24.

25/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 7B (A/31/7/Add.2), première partie, chap. IV, et deuxième partie, chap. IV.

26/ Ibid., Supplément No 7C (A/31/7/Add.3 et Corr.1).

2. Prie le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de prendre les mesures correctives qui s'imposeraient eu égard aux observations faites par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport 27/.

G

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

L'Assemblée générale

1. Accepte le rapport financier et les comptes de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975, ainsi que l'opinion du Comité des commissaires aux comptes 28/;

2. Prend acte des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport 29/;

3. Prie le Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche de prendre les mesures correctives qui s'imposeraient eu égard aux observations faites par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport 30/.

H

Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire  
des Nations Unies pour les réfugiés

L'Assemblée générale

1. Accepte les comptes relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975, ainsi que l'opinion du Comité des commissaires aux comptes 31/;

---

27/ Ibid., chap. I.

28/ Ibid., Supplément No 7D (A/31/7/Add.4).

29/ A/31/140, par. 25 à 27.

30/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 7D (A/31/7/Add.4), chap. IV.

31/ Ibid., Supplément No 7E (A/31/7/Add.5).

/...

2. Prie le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de prendre les mesures correctives voulues pour donner suite aux observations faites par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport 32/.

I

Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement

L'Assemblée générale

1. Accepte le rapport financier et les comptes du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975, ainsi que l'opinion du Comité des commissaires aux comptes 33/;

2. Prend acte des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport 34/;

3. Prie le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de prendre les mesures correctives voulues pour donner suite aux observations faites par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport 35/.

J

Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population

L'Assemblée générale

1. Accepte le rapport financier et les comptes du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975, ainsi que l'opinion du Comité des commissaires aux comptes 36/;

2. Prend acte des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport 37/;

3. Prie le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population de prendre les mesures correctives voulues pour donner suite aux observations faites par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport 38/.

-----

---

32/ Ibid., chap. III.

33/ Ibid., Supplément No 7F (A/31/7/Add.6 et Corr.1).

34/ A/31/140, par. 29 à 31.

35/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 7F (A/31/7/Add.6 et Corr.1), chap. V.

36/ Ibid., Supplément No 7G (A/31/7/Add.7).

37/ A/31/140, par. 32.

38/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 7G (A/31/7/Add.7), chap. IV.